Midi Pyrénées

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE **ÉDITION GÉNÉRALE** ABONNEMENT ANNUEL : **30 F**

N° 151 - AVRIL 1973

ce numéro pourra être vendu séparément au prix de : 1 F

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - **Insecticides d'origine minérale :**		**Autorisés sur les cultures suivantes :**
- arséniate de plomb		**Vigne :** de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison. **Pommiers, poiriers, cognassiers :** de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte. **Pruniers, pêchers, amandiers :** de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison. **Cerisiers, abricotiers :** de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison. **Noyers, châtaigniers :** de l'époque qui suit la récolte et l'enlèvement total des fruits jusqu'à un mois au moins avant la récolte. **Arbres et arbustes de pépinières :** à toutes époques, mais à la condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommé. **Pommes de terre :** jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
- arséniate de chaux (Doryphore seulement)		**Pommes de terre :** jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
B - **Insecticides d'origine végétale :**		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
C - **Hydrocarbures chlorés :**		
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
D - **Esters phosphoriques non endothérapiques :**		
- acéphate	21	
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	
- dialifor	30	
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- métamidophos	21	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.
- tétrachlorvinphos	15	
- trichlorfon	7	
E - **Esters phosphoriques endothérapiques :**		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- endothion	21	(1) Pour les cultures légumières : la dose autorisée étant plus faible ce délai est ramené à 7 jours.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- oxydéméton méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
F - **Carbamates :**		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- pirimicarbe	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	
- mercaptodiméthur	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
G - **Acaricides spécifiques :**		
- binapacryl	21	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorfénéthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	
- phénisobromolate	15	
- phenkapton	15	
- propargil	30	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
H - **Fongicides :**		
- binapacryl	21	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
- tétrachloroisophtalonitrile	7	
I - **Divers :**		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) **Les cultures légumières** comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N° Paritaire 37.656 - FRANLY - 13580 *Directeur-Gérant : L. BOUYX*

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelure du poirier :

Actuellement, de nombreux périthèces sont arrivés à maturité et il y a tout lieu de penser que les premières pluies à venir seront à l'origine de très abondantes projections de germes. En conséquence, il est nécessaire d'être vigilant et de prévoir l'application d'un traitement général à mettre en place dès l'annonce d'une menace de pluie.

- Tavelure du pommier :

Le nombre de périthèces mûrs est encore relativement peu important mais des projections, probablement faibles, se produiront lors des premières chutes de pluies. Un traitement devrait donc être placé avant et aussi près que possible de celles-ci dans les vergers sensibles.

- Oïdium du pommier :

Le temps actuel est très favorable à ce champignon, continuer à assurer la protection.

- Pucerons :

Les jeunes pucerons issus des oeufs d'hiver sont éclos et se portent vers les bourgeons depuis déjà plusieurs jours. Surveiller les arbres, en particulier ceux pour lesquels aucun traitement ovicide de pré-débourrement n'a été fait. Le cas échéant, appliquer un produit aphicide, de préférence en cette saison avec un lindane en émulsion à la dose de 30 g de MA/hl.

- Cécidomyie des poirettes :

Dans les vergers de poiriers où des dégâts ont été observés l'an dernier, appliquer au stade E (on commence à voir les pétales) soit du lindane à 20 g de MA/hl, soit du parathion à 25 g de MA/hl.

- Araignée rouge (P. ulmi) :

Aucune éclosion d'oeufs d'hiver n'a encore été observée.

/V I G N E/

- Noctuelles ou vers gris :

Ces chenilles, aux moeurs nocturnes, passent inaperçues mais causent localement la perte de bourgeons aussitôt après le débourrement. Dans les lieux où l'on constate assez fréquemment des dégâts (quelques secteurs du Tarn notamment) on peut les prévenir en épandant autour des souches des appâts empoisonnés composés, pour un hectare, de : son : 100 kg, eau : 15 à 60 litres + endosulfan : 200 g de matière active, ou lindane : 400 g de matière active, ou toxaphène : 600 g. de matière active.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Teigne du poireau (sur poireau et sur ail) :

La ponte des adultes hivernants a commencé a devenir assez importante et à peu près journalière à partir du 20 mars. En raison de la température moyenne, basse pour la saison, la durée d'incubation est encore assez longue et les premières pénétrations importantes ne se produiront pas avant le milieu du mois. En conséquence, aucun traitement n'est à envisager avant cette date.

/GRANDES CULTURES/

Colza :

- Méligèthes - Charançon des siliques :

Les champs de colza, que nous avons visités, sont fréquemment hétérogènes. Mais, souvent, le stade "boutons groupés" (stade traitement méligèthes) est atteint. Des postes de piégeage nous indiquent des prises importantes de méligèthes et de charançons des siliques.

Une visite quotidienne des champs est conseillée. Par période ensoleillée et calme, on trouve les insectes (adultes) au niveau des hampes florales.

En ce qui concerne les traitements, nous renvoyons à notre note du 14 mars.

Surveiller également l'évolution éventuelle des colonies de pucerons (non encore signalées) et s'en tenir aux conseils de la note précédente.

P. 316

/CULTURES ORNEMENTALES/

La rouille blanche du chrysanthème (Puccinia horiana) :

Les premières manifestations de cette maladie, sur cultures en cours de végétation, viennent de nous être signalées sur jeunes boutures de chrysanthèmes. Nous rappelons qu'il s'agit d'une maladie cryptogamique originaire du Japon, apparue en France en 1967 et dans notre région au cours de l'été 1971. Les symptômes de cette maladie se caractérisent par l'apparition, à la face inférieure des feuilles, mais quelques fois sur les deux faces, de petites verrues blanchâtres de 2 à 5 mm de diamètre. Des organes de fructification se constituent sur ces taches et étendent la contamination. Les feuilles très atteintes se dessèchent et les boutures, particulièrement sensibles, peuvent mourir par suite de la destruction totale du feuillage.

La dissémination de la maladie se réalise par les organes de fructification du champignon (basidiospores) après infection, la période d'incubation dans les plantes contaminées pouvant varier d'une à trois semaines suivant les conditions (variétés, température, humidité). Le parasite se révèle plus actif et plus dangereux au printemps et à l'automne lorsque les conditions optimums de température et d'humidité sont réalisées. Il existe des différences de sensibilités variétales à la maladie.

- Moyens de lutte :

a) Méthodes culturales :

Eviter l'introduction dans un établissement de culture du chrysanthème de plants ou boutures dont on n'est pas sûr de l'état sanitaire ou si on ne peut faire autrement, les mettre en "quarantaine" dans des chassis sous surveillance pendant 5 semaines au moins. Eliminer, en les brûlant, tous les plants atteints.

Pour la multiplication, choisir des pieds-mères sains, les rabattre très bas en supprimant les feuilles et tiges et les enterrer profondément dans un terreau désinfecté.

Eliminer et brûler toute plante malade. Eviter de maintenir les plantes trop serrées, trop mouillées. Aérer les serres et chassis.

b) Lutte chimique :

Les traitements préventifs à base de manèbe (320 g de MA/hl), zinèbe (200 g de MA/hl), mancozèbe (160 g de MA/hl), propinèbe (200 g de MA/hl) doivent s'appliquer sur plantes ne présentant pas les symptômes de la maladie. Pour être efficaces, ils devront être effectués régulièrement à un rythme très rapproché : deux fois par semaine pendant 3 à 4 semaines.

Il se sont révélés souvent insuffisants pour empêcher une extension de la maladie.

Les traitements curatifs sont possibles par la mise dans le commerce de produits nouveaux récemment autorisés à la vente :

- Oxycarboxine (Plantvax - SOCIETE LA QUINOLEINE), à la dose de 36 g de MA/hl, avec répétition des traitements tous les 10 jours, l'application devant de préférence être réalisée le soir. Sous certaines conditions (température, hygrométrie), et sur certaines variétés, ce fongicide est susceptible d'entraîner des nécroses sur feuilles. Il conviendra donc d'être prudent pour la mise en oeuvre de cette matière active et de procéder à des essais de traitements limités avant de les généraliser.

- Triforine (Funginex - SOCIETE SOVILO), à la dose de 30 g de MA/hl, avec répétition des traitements tous les 10-15 jours. Des essais ont montré la bonne tolérance de cette matière active sur de nombreuses variétés de chrysanthèmes, mais étant donné la multiplicité de ces variétés, il n'a pas été possible de vérifier la bonne tolérance de chacune d'elles. Des essais de traitements limités sont donc à entreprendre avant leur généralisation.

BALMA, le 5 Avril 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

LE BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edité par le Service de la Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, ce périodique comporte 16 éditions régionales correspondant, chacune, à une Circonscription phytosanitaire.

Un numéro paraît chaque mois et quatre suppléments peuvent être publiés en plus du numéro mensuel. La parution du bulletin technique n'obéit pas à un calendrier établi à l'avance, mais est conditionnée par l'urgence des traitements à conseiller ou des informations à diffuser.

PRINCIPAUX PROBLEMES PHYTOSANITAIRES ETUDIES PAR LA STATION "MIDI-PYRENEES" -

A - VIGNE -

a) Parasites végétaux : Mildiou, Black-rot, Oïdium, Excoriose, Pourriture grise.
b) Ravageurs : Tordeuses de la grappe, Acariens, Phylloxéra, Cicadelles, Noctuelles.
c) Divers : Désherbage.

B - CULTURES FRUITIERES -

1.- Fruits à pépins -

a) Parasites végétaux : Tavelures, Oïdium, Maladies de conservation.
b) Ravageurs : Carpocapse, Hoplocampes, Cécidomyie, Pucerons, Acariens, Anthonomes, Psylle du poirier.
c) Divers : Désherbage.

2.- Fruits à noyau -

a) Parasites végétaux : Cloque du pêcher, Monilia, Fusicoccum Amygdali, Coryneum, Rouille du prunier, Anthracnose du cerisier, Gnomonia du cerisier.
b) Ravageurs : Carpocapse des prunes, Hoplocampe, Tordeuse orientale du pêcher, Lyda du pêcher, Pucerons, Acariens, Mouche des fruits, Cochenille du mûrier.
c) Divers : Désherbage.

3.- Noyer -

a) Parasites végétaux : Anthracnose, Bactériose.
b) Ravageurs : Carpocapse.

C - CULTURES LEGUMIERES (le désherbage est traité pour certaines cultures) -

- Pomme de terre : Mildiou, Doryphore.
- Melon : Anthracnose, Cladosporiose, Oïdium, Pucerons, Mouche des semis.
- Tomate : Mildiou, Alternaria.
- Fraisier : Maladie des taches rouges, Pourriture grise, Pucerons, Acariens.
- Poireau : Rouille, Teigne du poireau.
- Laitues cultivées en serre : Mildiou, Botrytis.
- Ail : Pourriture blanche, Rouille, Teigne du poireau.
- Artichaut : Noctuelle.

D - GRANDES CULTURES -

- Colza : Charançons de la tige, Charançons des siliques, Méligèthes, Altises, Puceron cendré du chou, Cécidomyie des siliques. Désherbage.
- Céréales : Traitement des semences. Désherbage.

.../...

CONSEILS PARTICULIERS -

Des conseils sont donnés :

à propos de la protection des abeilles,

- sur les délais de carence, c'est-à-dire sur l'intervalle qui doit obligatoirement être respecté entre le dernier traitement et la récolte. Le respect de ce délai permet d'éviter la présence de résidus toxiques dans les produits consommables ;

- sur les mesures sanitaires à prendre après une chute de grêle.

FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS "MIDI-PYRENEES" -

1.- Etudes de base annuelles :

Elles sont réalisées à la Station Centrale à Balma (31) en laboratoire et dans les conditions de la nature dans le verger et les cultures expérimentales du Service de la Protection des Végétaux.

2.- Postes locaux d'observations journalières :

Des postes d'observations, tenus par des agriculteurs, sont installés dans les principales zones de cultures de la Circonscription "Midi-Pyrénées" et communiquent journellement leurs observations à la Station Centrale. Celles-ci permettent de recouper celles de la Station Centrale.

Voici, classé par département, le nombre des postes climatiques, phénologiques (végétation), biologiques en fonction actuellement :

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE POSTES D'OBSERVATIONS		
	Climatiques	Phénologiques	Biologiques
Ariège	4	-	-
Aveyron	13	6	2
Haute-Garonne	13	5	16
Gers	18	14	16
Lot	7	5	7
Hautes-Pyrénées	7	2	2
Tarn	11	4	6
Tarn-et-Garonne	13	9	14
Totaux	86	45	63
Total Général	194		

BALMA, mars 1973.-

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "Midi-Pyrénées",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "Midi-Pyrénées".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-